

2005

- > program
- > artister
- > bilder

2004

- > program
- > artister
- > bilder

2003

- > program
- > artister
- > bilder

2002

- > program
- > artister
- > bilder

2001

- > program
- > bilder

arkiv

- > 1996-2000
- > 1991-1995
- > 1986-1990
- > 1981-1985
- > 1975-1980

statistik

- organister
- övriga musiker
- platser, tider

kontakt

- föreningen
- bokning
- enkät

övrigt

- > pressklipp
- > orglarna
- > kyrkorna
- > orgellänkar
- > våra sponsorer
- > Wikipedia

om Åland

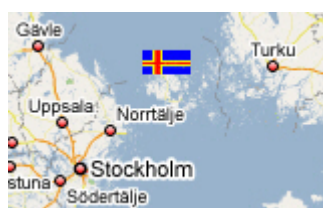
- svenska
- suomeksi
- english
- français

056710

sidan uppdaterad 17.8.2023
Webmaster Henryk Gwardak



Åland dans l'Europe



Åland

L'archipel d'Åland, situé entre la Suède et la Finlande, est une province autonome de Finlande comptant 30 îles. Åland a le droit d'adopter ses propres lois. La langue officielle de l'archipel est le suédois. Le territoire est démilitarisé et toute fortification y est interdite.

Les origines de l'autonomie

De 1917 à 1921 les Ålandais ont lutté pour qu'Åland soit rattaché à la Suède, lieu de naissance de la province. Ils ont proposé aux Ålandais une autonomie à l'intérieur de l'état finlandais, prêts à l'accepter.

La question a alors été portée devant la Société des Nations, à Genève, en 1921 sous tutelle finlandaise mais en tant que province autonome. La Finlande a alors conservé leur langue suédoise, leur culture et leurs coutumes locales.

Le Parlement d'Åland

En 1922 ont eu lieu les premières élections à l'assemblée législative autonome du Parlement d'Åland. Le 9 juin 1922, une date célébrée aujourd'hui comme le Jour de l'Autonomie. Le Parlement compte 30 députés, élus tous les quatre ans. Depuis les élections de 1995, les députés sont représentés au Parlement d'Åland.

Le parlement élit un gouvernement, lui-même dirigé par un conseil exécutif.

De plus, Åland possède un siège au Parlement finlandais.

La Loi d'Autonomie

La Loi d'autonomie détermine les domaines dans lesquels le Parlement d'Åland a des compétences. Les plus importants sont l'éducation, la culture, la santé, l'environnement, l'activité économique, la police, la poste ainsi que la radio et la télévision.

Les affaires étrangères ainsi que le droit civil et pénal sont régis par la législation finlandaise. L'Etat finlandais perçoit les impôts et les recettes douanières d'Åland. En retour, l'Etat finlandais place à disposition du Parlement d'Åland afin que celui-ci puisse gérer lui-même les affaires locales. Les affaires sont gérées par l'Etat finlandais.

Avant de signer tout accord international dans lequel Åland est concerné, la Finlande doit consulter le Parlement d'Åland. Cela a notamment été le cas lors de l'adhésion de la Finlande et d'Åland à l'Union européenne.

La citoyenneté régionale

Åland possède un système de "droit au pays" qui est une sorte de citoyenneté. C'est être candidat aux élections au Parlement ålandais, posséder des biens immobiliers en Åland. Les personnes ne la possédant pas peuvent obtenir une dispense pour l'activité commerciale.

Cette citoyenneté régionale est acquise dès la naissance si au moins l'un des parents est une personne de nationalité finlandaise, installée en Åland depuis plus de cinq ans et demande la citoyenneté régionale. Les personnes ayant quitté l'archipel depuis plus de cinq ans peuvent demander la citoyenneté régionale. Les personnes ayant quitté l'archipel depuis plus de cinq ans peuvent demander la citoyenneté régionale.

Le trafic maritime et l'industrie

Le trafic maritime est le secteur économique le plus important de l'archipel et représente une activité très ancienne en Åland qui a su évoluer pour satisfaire aux nouvelles exigences. Aujourd'hui, les compagnies maritimes ålandaises assurent trois types de transports : le pétrole, le tourisme et le transport de passagers. 13% des Ålandais travaillent en mer et la qualité des communications de l'archipel de se développer.

Des branches comme celles de la technologie de pointe et de l'industrie mécanique. De nombreuses entreprises ålandaises sous-traitent pour de grands groupes industriels.